

Objet: réponse courrier

Date: 27.03.2018 17:21

De: Bernard Brochand <Bernard.Brochand@assemblee-nationale.fr>

À: "contact@stopparadisfiscaux13.fr" <contact@stopparadisfiscaux13.fr>

Cher Monsieur,

Nous ne pouvons pas nier la réalité de l'évasion fiscale et ces conséquences désastreuses tant au plan social, que politique et économique.

Il existe actuellement un grand nombre de listes des paradis fiscaux aux contours et aux critères d'applications variables. Ainsi, on recense une liste élaborée par l'OCDE, une liste de la commission européenne, et une liste française qui constituent des listes institutionnelles. Mais il existe aussi de nombreuses listes indépendantes établies par des ONG, des associations ou des groupes de chercheurs.

Les listes actuelles répondent d'ailleurs à des logiques et des objectifs bien différents.

- La liste française actuelle (article 238-0A du CGI) est fondée sur des critères objectifs. Sont considérés comme non coopératifs les Etats non membres de l'UE, dont la situation au regard de la transparence et de l'échange d'informations en matière fiscale a fait l'objet d'un examen de l'OCDE et qui n'ont pas conclu avec la France une convention d'assistance administrative.
- La liste de l'OCDE est basée sur les critères qualitatifs : respect de l'échange d'information à la demande, engagement d'appliquer les standards de l'échange automatique d'informations financières (EAI) et adhésion à une convention multilatérale d'assistance mutuelle ou à réseau d'échange suffisamment large pour permettre les échanges à la demande ou automatique ;
- La liste européenne a surtout pour but d'exercer une pression politique sur certains pays pour les faire évoluer dans leur approche fiscale.

Un tel éparpillement de listes nuit à la lisibilité, à la légitimité et à l'efficacité de ces listes. Pour plus d'efficacité, il faudrait unifier ces listes et en établir une seule au plan international.

Le concept de lutte contre l'évasion fiscale est louable mais

difficile à mettre en œuvre tant que les pays européens dans leur totalité ne se seront pas donné les moyens pour y remédier.

Je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

BERNARD BROCHAND

Député des Alpes-Maritimes